



## Francine THOMAS

Avocat Associé

Avocat depuis 2012

Droit Public, Droit de l'Urbanisme

T. 03 26 69 32 42 F. 03 26 21 50 05

### Sa biographie

Francine THOMAS intègre en 1994, le cabinet AGC comme juriste généraliste avec une prédilection pour le droit public auquel elle va se consacrer pour se forger une expérience au côté de spécialistes. Elle interviendra au côté de Me Chemla dans la défense des intérêts des professionnels de santé à diplôme étranger pour l'obtention de leur autorisation d'exercice en France et plus généralement le traitement discriminatoire dont ils peuvent être victimes dans le déroulement de leur carrière.

Francine THOMAS travaillera pendant de nombreuses années auprès d'un spécialiste en droit public sur les différents aspects de cette branche du droit. Sa longue expérience et sa volonté de participer à la défense des clients (**particuliers ou administrations**) devant les juridictions administratives dont les règles de fonctionnement différent de celles du procès judiciaire, la pousseront à devenir avocat en février 2012.

Elle poursuit son activité dans son domaine de compétence : le **contentieux administratif** qui traite des questions aussi diverses et variées que celles relatives à l'**urbanisme**, à l'**environnement**, aux **travaux publics**, à la **responsabilité administrative**, à la **fonction publique (titulaires et contractuels)**, aux **autorisations d'exercice de la médecine en France**, aux **transferts de pharmacies**, au **contentieux électoral**, aux **permis de conduire**, à l'**aménagement foncier** ou aux **contrôles des structures** ou aux **éoliennes**.